

Communiqué

Paris, le 6 octobre 2025

Pratiques culturelles des jeunes : le pass Culture lance avec plusieurs collectivités territoriales une expérimentation de partage de données pour la définition de priorités d'action

Le pass Culture partage avec les **collectivités territoriales** l'objectif de pouvoir lever les freins en matière de participation de la jeunesse à la vie culturelle des territoires et de contribuer ainsi plus globalement à la **dynamique culturelle territoriale**.

Comme l'ont souligné plusieurs rapports récents, dans le domaine de la culture, les données collectées par le pass Culture représentent une source d'information inédite sur l'offre disponible dans l'ensemble du territoire et sur les **pratiques culturelles de la population âgée de 15 à 20 ans**. C'est pourquoi il a été décidé conjointement entre plusieurs collectivités territoriales et le pass Culture de mener une expérimentation dans un objectif de **partage de données** à même de pouvoir être une aide à la décision en matière de **politique culturelle**.

Les territoires d'expérimentation suivants : Septèmes-les-Vallons, Saint-Rémy-de-Provence, Rezé, Seine Normandie Agglomération, Angoulême, Arles, Strasbourg, Champigny-sur-Marne, Séné, Chartres, Vannes, Le Creusot, Communauté d'Agglomération Grand Dole, Lyon, Alfortville, Issy-les-Moulineaux, transmettront ainsi au pass Culture leurs besoins en matière d'échelle de données. La remontée et le recueil seront assurés par le pass Culture.

Suite à une rencontre à Avignon dans le cadre de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC), un point d'étape de cette expérimentation sera réalisé au cours du salon des Maires et des collectivités locales dans le cadre d'un atelier organisé par la FNCC en novembre 2025.



À propos du pass Culture :

Le pass Culture devient opérateur de l'État en matière de démocratisation culturelle en vue de favoriser l'éducation artistique et culturelle et la découverte par les jeunes de la diversité des domaines culturels de la 6^{ème} à la veille des 21 ans. Sa mission de service public lui est confiée par le ministère de la Culture avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Agriculture, des Armées et de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Depuis son lancement, le pass Culture a accompagné plus de 5 millions de jeunes grâce à la part individuelle. Dans le cadre du volet collectif, plus de 4,2 millions ont eu accès à au moins une action d'éducation artistique et culturelle sur l'année scolaire 2023-2024. Il permet aux jeunes de 15 à 21 ans de découvrir et d'explorer la culture grâce à une application gratuite et géolocalisée. Véritable média culturel, il leur offre un accès simplifié aux événements, lieux et biens culturels près de chez eux. Il permet un accompagnement des jeunes dans cette sensibilisation grâce aux partenariats en matière de médiation avec les acteurs culturels.

Le ministère de la Culture finance le volet individuel du pass Culture, qui attribue des crédits aux jeunes de 17 et 18 ans (utilisables jusqu'à leurs 21 ans) pour leur permettre de découvrir la diversité culturelle et d'intensifier leurs pratiques culturelles. Le volet collectif, financé par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Agriculture, des Armées et de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche est dédié aux établissements scolaires, de la 6^e à la terminale, pour soutenir l'éducation artistique et culturelle en classe.

L'ensemble permet ainsi à chaque jeune, dès le collège et jusqu'à l'âge adulte, de se familiariser avec toutes les expressions culturelles, dans leur très grande diversité, et d'être accompagné dans une découverte durable de la richesse culturelle de notre pays.

Service presse

Estelle Bleuze

estelle.bleuze@havas.com

06 73 97 94 17

Alexandre Millet

alexandre.millet@havas.com

07 72 36 08 26

Contact pass Culture

communication@passculture.app

pass.culture.fr

